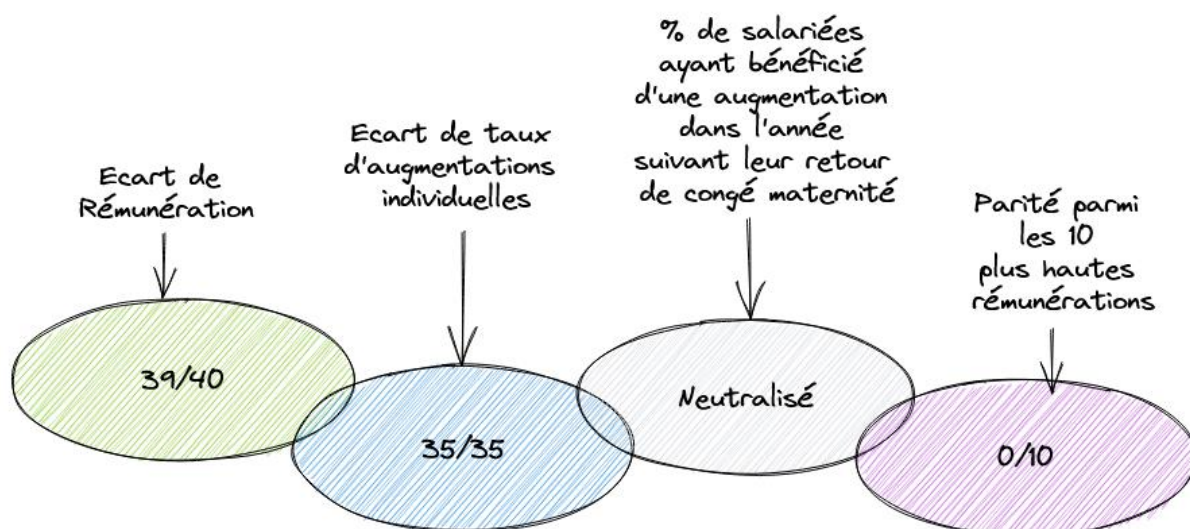


Index Egalité Professionnelle Femmes-Hommes 2022

87/100

Pour rappel, cet index est calculé à partir de quatre indicateurs :

1. Ecart de rémunération entre les F/H (Note maximale 40 points)
2. Ecart des augmentations individuelles entre les F/H (Note maximale 35 points)
3. Pourcentage de salariées augmentées après la maternité (Note maximale 15 points)
4. Parité entre les F/H parmi les 10 plus hautes rémunérations (Note maximale 10 points)



L'ABSA n'enregistre aucune augmentation à la suite d'un retour de congé maternité et ne peut donc pas être évaluée sur ce point

L'ABSA se donne comme objectif de progression de favoriser l'accès des hommes aux postes de direction-Encadrement et/ou paramédical.